

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2004)
Heft: 2

Artikel: 3 questions à Pierre Bonhôte : Interview
Autor: Bonhôte, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-641825>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

profitent à l'économie locale. Et le label rend une commune plus attractive pour les entreprises de technologie. Ceci pour ne citer que quelques-uns des avantages.

Un autre attrait est que dans tout le processus d'obtention du label, ce sont les communes qui décident quelles mesures elles entendent concrétiser. La Confédération a une fonction de conseil et de soutien par le biais de l'OFEN, respectivement du programme *SuisseEnergie*. Les communes agissent en toute autonomie, en collaboration avec leur canton, qui apporte souvent une aide financière et un appui technique supplémentaire.

Effets. Vu le rôle central de l'énergie, le programme a des effets très étendus. Instrument efficace de la politique énergétique, il sert aussi les objectifs en matière d'environnement et de climat et par conséquent ceux du développement durable. Au sein des communes, il favorise la collaboration entre dicastères, car il sollicite plusieurs domaines (énergie, eau potable, mobilité, bâtiment, etc.). En outre, l'évaluation au moyen d'indicateurs de prestations va dans le sens de la nouvelle gestion publique.

Cette évolution très positive vaut au concept des *Cités de l'énergie* un intérêt croissant aussi

au-delà des frontières – la Principauté de Monaco, notamment, s'est lancée dans le processus. Le label a servi de modèle, avec des expériences en Autriche et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, au European Energy Award (eea), destiné à promouvoir la gestion énergétique dans les communes. Depuis l'année dernière, les *Cités de l'énergie* assistent aussi des communes de régions en développement dans la réalisation de mesures pour le climat.

La création, en septembre dernier, du Forum européen eea, avec siège à Berlin, ancre ce nouvel instrument au niveau international. Walter Steinmann, directeur de l'OFEN en est le président. «L'admission d'autres pays et régions est en discussion – des contacts sont pris avec la France, l'Italie, la Pologne, la Slovaquie et d'autres Länder allemands», relève Kurt Egger. Le 25 mars, lors d'une cérémonie à Riehen (Bâle-Ville), deux *Cités de l'énergie*, Lausanne et Riehen, se sont vues remettre par Moritz Leuenberger les deux premiers labels «European Energy Award Gold».

Découvrez dans les pages suivantes de multiples exemples de mesures prises pour obtenir le précieux label *Cité de l'énergie*.

3 QUESTIONS À

Pierre Bonhôte

énergie extra: Qu'apporte le label *Cité de l'énergie* à une commune?

Pierre Bonhôte: C'est en premier lieu un cadre de références et un catalogue de mesures à appliquer pour augmenter l'efficacité dans la gestion des énergies, d'où son effet motivant. Ce label permet aussi de se comparer entre communes, de procéder à des échanges et de définir les éléments les plus efficaces dans une optique d'engagement pour le développement durable.

Et les avantages pour la population?

Les investissements réalisés au niveau du parc immobilier de la Ville apportent un plus grand confort aux locataires. La loi exige aussi que l'approvisionnement en énergies fossiles d'un bâtiment rénové ne représente pas plus de son 80%. Ensuite, la sécurité de l'approvisionnement en énergie est augmentée, à travers, par exemple, la pose de capteurs solaires. Pour l'ensemble de la ville et de ses habitants, les mesures prises permettent enfin d'améliorer leur qualité de vie en accordant une pondération renforcée des critères MINERGIE lors de la vente de terrains ou de l'octroi de mandats de construction par exemple. Sans compter toutes les mesures prises au niveau de la mobilité.

*En Suisse romande, les petites communes sont très peu représentées au niveau du label *Cité de l'énergie*, apanage des villes. Quel est l'avenir du label?*

Le problème se résume souvent à une question de taille critique pour les petites communes. Peuvent-elles engager le personnel technique ou un délégué à l'énergie à temps partiel nécessaire à la réalisation des exigences du label? L'avenir de ce dernier passe peut-être par la mise en place de centres de compétences de la gestion des énergies au sein des agglomérations, avec un système de points pour les prestations louées. Le label est un processus dynamique, qui amène à une reconnaissance européenne.

A 38 ans, Pierre Bonhôte est conseiller communal socialiste de Neuchâtel depuis 2000. En politique depuis 1987, député au Grand Conseil, il est chimiste de formation. Directeur de l'Urbanisme, des Forêts et Domaines, du Tourisme et des Transports, il siège au comité de l'Association *Cité de l'énergie*.

